

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par An

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Décembre

## EN ALLEMAGNE

En ce moment, tout ne va pas comme sur des roulettes en Allemagne; la situation semble même quelque peu embarrassée. Les esprits impartiaux font volontiers retomber sur l'empereur Guillaume la responsabilité de cet état de choses. Inquiet, turbulent, manquant de fixité et de pondération dans les idées, ce souverain change facilement de manière de voir sans motifs appréciables. De là la politique de soubresauts dont il donne le spectacle.

Le renvoi de M. Koeller, ministre de l'intérieur, a causé une surprise générale en Allemagne. Cet homme, en effet, avait été investi de la confiance de Guillaume qui avait vu en lui l'exécuteur intraitable de ses projets de répression contre les socialistes.

S'imaginant non sans raison que le souverain allemand était décidé à faire aux socialistes une guerre sans merci, il s'était engagé résolument dans cette voie, avec la conviction intime qu'il se trouvait complètement d'accord avec son empereur. Ce dernier, en effet, n'avait-il pas déclaré, un jour, dans un discours, qu'il était décidé à faire, s'il le faut, aux disciples de Karl Marx, une guerre au couteau ?

Et voilà que tout à coup M. de Koeller est disgracié et renvoyé du ministère, comme le fut jadis M. de Bismarck. Ce qu'on lui reproche, c'est précisément de s'être montré trop violent à l'égard de ces mêmes socialistes que l'empereur Guillaume avait juré de combattre, par tous les moyens. Et puis, il a été maladroit, il n'a pas su user d'une tactique perfidement habile.

A l'exception des organes agraires qui disent que sa retraite est une victoire pour les socialistes, tous les journaux officiels se félicitent de sa chute. La vérité est que les socialistes allemands attachent peu d'importance

à ce fait, pour la bonne raison qu'ils savent fort bien qu'on n'en continuera pas moins à leur faire la guerre. La retraite de M. de Koeller ne prouve nullement que l'empereur ait changé d'idée à leur égard et qu'il soit disposé à les ménager dans l'avenir.

Ceux qui se sont basés, pour annoncer cette nouvelle évolution de Guillaume, sur l'absence, dans son récent discours du trône, de toute allusion à la question socialiste, se sont trompés à coup sûr sur les intentions réelles de l'empereur allemand. Non, il n'entend nullement apporter plus de modération dans les rapports de son gouvernement avec les socialistes. Nous n'en voulons pour preuve que le nombre toujours croissant des poursuites intentées contre eux et des emprisonnements qui en sont la conséquence.

Si dans son discours du trône, l'empereur allemand est resté muet en ce qui concerne la question socialiste, en revanche, il a touché à d'autres questions qui ne laissent pas que d'avoir une certaine importance.

La partie de sa harangue qui nous intéresse plus particulièrement est celle qui a trait aux rapports de l'empire allemand avec l'étranger et surtout en ce qui concerne la question d'Orient.

Sur ce point, l'empereur s'est exprimé ainsi :

« Les bonnes relations que l'Allemagne entretient avec les puissances étrangères n'ont subi aucune modification. De concert avec la Russie et la France, l'empire allemand s'est efforcé de prévenir les difficultés qui menaçaient d'être causées par la guerre entre les deux grands empires de l'Extrême-Orient. Nos efforts ont été couronnés de succès, grâce à la sage modération du Japon; ils contribueront à maintenir et à développer l'industrie, le commerce et le champ d'activité pacifique de l'Allemagne.

• Nous avons consacré une sérieuse attention aux événements regrettables qui sont

survenus dans l'empire turc, et à la situation qu'ils ont créée. L'accord de toutes les puissances, qui sont résolues à faire respecter les traités existants et à appuyer le gouvernement du sultan dans l'œuvre de rétablissement d'un état de choses normal, permet d'espérer que les efforts réunis des puissances ne seront pas sans résultat. »

Cette question turco-arménienne, à propos de laquelle l'empereur Guillaume formule les espérances les plus optimistes, est grosse de difficultés et de menaces, car l'accord entre les puissances est loin d'être aussi parfait qu'il se plaît à le dire. Il est certain par exemple que l'Angleterre et l'Italie ne sont pas sur ce point du même avis que la Russie, l'Allemagne et la France, et qu'elles nourrissent des projets ambitieux aux dépens de l'empire ottoman, dont elles désirent le démembrement et le provoqueraient au besoin.

Mais la question turque a moins d'importance pour l'empire germanique que pour les Anglais, les Italiens, les Autrichiens et les Russes; voilà probablement pourquoi Guillaume semble la considérer comme un incident d'un médiocre intérêt. D'ailleurs, il ne saurait oublier que l'Italie fait partie de la Triple-Alliance et que, par conséquent, il a intérêt à la ménager et à fermer les yeux sur certains de ses agissements et de ses projets ambitieux.

J. QUERCYTAÏN.

## LE MARIAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Fut-il jamais besoin de plus de tranquillité pour faire face à toutes les difficultés intérieures et extérieures.

Or, voici comment certains journaux comprennent leur rôle pour arriver à l'apaisement des esprits.

La Vérité :

Personne n'est obligé d'être président de la République.

pardonne-moi... sauve-moi... mon frère !

XIV

Le capitaine Hérier arriva en retard au Sa-laire.

— J'ai dû, dit-il, perdre un temps assez long à rassurer des gamins qui s'enfuyaient, persuadés d'avoir rencontré Yannic avec Yvonne sur son dos. C'est ridicule, il faut décidément que je prie mon vieil Hoervé de modérer le choix de ses légendes... Les enfants ce soir, Geneviève dans la journée, nous allons tous finir par rêver !

Pour rattrapper le temps perdu, il poussa sa bête jusqu'à Kervillon.

Geneviève lui ayant bien recommandé de ne pas introduire M<sup>lle</sup> Gueguen dans la salle à manger sans qu'elle fût là pour jouir de la surprise, il fit entrer la vieille Meré et son fils dans une salle banale, qui servait de salon à l'occasion.

Puis il s'informa si sa fille était prête.

— Mademoiselle est allée, depuis longtemps déjà, jusqu'à la cabane du vieil Hoervé.

— Attendez-là, dit-il, Cependant, comme elle tardait à rentrer, il résolut d'aller au devant d'elle.

— Madame Gueguen voudra bien nous excuser de la laisser seule pendant quelques instants...

Et, prenant Fanch par le bras, il l'entraîna. De loin, ils apercevaient la cabane du vieil, faiblement éclairée.

— Entrez toujours là, Fanch, je vais m'assurer si Hoervé n'est pas à réveiller dehors. Je vois la porte ouverte.

Le rhemin était désert, la place du rêveur vide.

Et M. Félix Faure, sachant qu'un jour ou l'autre on viendrait à connaître la condamnation prononcée par les tribunaux contre son beau-père, aurait mieux fait de ne pas poser sa candidature à un poste élevé, qui le met de pair avec les familles souveraines de l'Europe, qu'il peut être appelé à rencontrer.

La Libre Parole :

L'article publié dans le Figaro par notre excellent confrère Hugues Leroux, est véritablement stupéfiant. Jamais le subtil et malicieux écrivain, qui a appris l'ironie à l'école de Renan, n'a témoigné un plus merveilleux talent pour se moquer des autres et de lui-même. Il écrit sans sourcilier qu'en apprenant l'histoire de son mariage la France entière s'écria en parlant de M. Félix Faure : « Oh ! le brave homme ! »

Il est impossible, après tout, que le public du Figaro, qu'on nous dépeint comme un public select, représentant les classes élevées de la société, trouve que cette révélation ajoutée à la dignité de la France. Mais M. Hugues Leroux est esprit trop perspicace et trop fin pour imaginer une seconde que le pays soit de cet avis.

L'Univers prend vivement parti pour l'hôte de l'Elysée, dont il fait cet éloge :

Pour atteindre un homme qui n'est certes point, à notre avis, l'idéal des présidents, mais qui n'a trompé encore aucune confiance, causé aucun mécompte, qui donne ce qu'on pouvait espérer de lui quand on l'a élu, on jette la douleur et la honte dans sa famille, on s'efforce de salir et l'on fait pleurer sa compagne, qui n'est même pas un personnage officiel et ne relève en rien de l'opinion publique.

## INFORMATIONS

A la Chambre

La Chambre a adopté sans discussion le budget de l'Imprimerie nationale.

Elle a étudié ensuite celui de la Légion-d'Honneur.

Au chapitre 3 (traitement des membres de la Légion-d'Honneur) M. Jourde demandait, comme tous les ans, un relèvement de crédit pour accorder le traitement à un certain nombre de légionnaires décorés pour faits de guerre en 1870, et qui, ayant été décorés après la clôture des opérations militaires, et alors qu'ils avaient déjà quitté le service, ont été considérés comme « civils ».

— Le bonhomme a oublié sa sifflette, remarqua M. Hérier en ramassant le petit instrument de bois.

Fanch l'avait rejoint.

— Eh bien ?

— Hoervé n'est pas chez lui.

— C'est impossible puisqu'il n'est pas dehors. Eh ! parbleu, ils sont là, dans la serre. Rentrez dans la maisonnette, je vais vous ramener les fuyards...

Il appela à la porte de la serre :

— Hoervé ! Geneviève !

Ne recevant pas de réponse, il se décida à en faire le tour, lorsqu'un cri étouffé le ramena vers la cabane.

Un spectacle épouvantable l'y attendait...

Agenouillé près du lit, Fanch soutenait Hoervé, qui venait de découvrir caché sous les feuilles.

Le vieillard était méconnaissable, le front fendu, le visage couvert de sang qui coulait de son horrible blessure.

Fanch l'interrogea doucement.

Les yeux du moribond s'ouvrirent faiblement, et, d'une voix qui n'était qu'un souffle, il lui murmura tout bas à l'oreille :

— Ton frère :

Sa tête se pencha et il retomba.

Fanch s'était redressé comme mu par un ressort.

— Venez, dit-il en entraînant M. Hérier.

Ils s'élançèrent dans la campagne.

La même pensée leur était venue à tous deux...

Le vent soufflait de la mer, et à mesure qu'ils approchaient de la grève, au milieu du bruit des éléments démontés une voix se faisait entendre,

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 48

## LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

TROISIÈME PARTIE

Le Rocher des Etocs

XIII

— Plus de bat-au ! plus de bateau ! répétait-il, je suis prisonnier.

Avec un déchirement de la voix, il ajouta :

— Prisonnier comme Yannic, c'est ça, comme Yannic, pour retrouver Yvonne.

Tout à coup il poussa un cri terrible. Ses mains en tâtonnant les roches venaient de rencontrer une longue chaîne retenue par un anneau scellé dans la pierre.

— Voilà Yvonne, rugit-il. C'est là qu'elle doit mourir.

Il faisait mine d'attacher un corps imaginaire avec la chaîne, en continuant de parler.

— Comme cela tu ne pourras t'enfuir, l'eau t'engloutira. C'est en vain que Fanch te cherchera.

Ah ! Ah ! Fanch ne retrouvera pas Yvonne et je serai vengé, vengé de lui, d'elle, de tous.

La folie le gagnait.

Avec son marteau, il se mit à frapper sur un des chaîlons, comme s'il voulait le raver dans l'anneau qui tenait au roc.

— Bravo, Yannic, dit-il, en contemplant son ouvrage, bravo, venge-toi Yannic.

Au même instant, la lune, perçant les nuages, l'éclaira de ses rayons blafards.

Il eut peur de cette lueur subite qui lui montra ses mains couvertes de sang... le sang du pauvre rêveur; et la chanson du vieillard lui revenant encore, il chanta :

Ah ! les belles fiançailles... !

Il était revenu à sa chaîne. Maintenant il ne voulait plus faire mourir Yvonne. Non, il la délivrerait.

Pour casser les anneaux il chercha son marteau. Les vagues l'avaient emporté.

Il essaya d'abord de ses doigts, puis ensuite de ses dents, il mordit le fer, criant toujours :

— Non, non, Yvonne ne mourra pas. Je ne veux pas chercher son âme comme Yannic, je veux partir, partir...

Une vague monstrueuse le rejeta au loin. Quand il revint à lui, tout meurtri, il se sentit brisé, mais l'esprit dégagé des hallucinations qui le haïtaient avant.

Dieu le punissait doublement en lui rendant la raison.

— J'ai voulu tuer et je vais mourir ! J'ai fait le mal et Dieu me punit. A chaque instant le rocher se rétrécissait, envahi sans cesse par la mer furieuse.

— Non, non, je ne veux pas mourir, disait-il.

Une nappe d'eau s'abattit sur lui menaçant de l'entraîner.

Alors il s'accrocha à un rocher et cria :

— Fanch ! Fanch ! à moi, au secours ! Fanch !

Combattu par le rapporteur, M. Chaudey, et le ministre, M. Ricard, l'amendement a été repoussé par 268 voix contre 241.

On a ensuite commencé la discussion du budget des colonies. M. Couchard auquel cette discussion valut l'an dernier un assez beau succès, a essayé de le renouveler cette année. Mais, comme il n'a attaqué aucune concession ni dénoncé aucun scandale, la Chambre n'a prêté qu'une oreille distraite à ses doléances sur le monopole de fait réservé à l'école coloniale dans le recrutement des administrateurs coloniaux.

La discussion n'a pu être terminée dans la même séance et la suite a été renvoyée au lendemain.

**Les chemins de fer de l'Etat**

Le Journal officiel publie les décrets et arrêtés relatifs à la suppression du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat et à l'institution d'un conseil dit de réseau de l'Etat.

Un premier décret nomme M. Metzger, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des travaux publics aux colonies, aux fonctions de directeur des chemins de fer de l'Etat en remplacement de M. Matrot appelé à d'autres fonctions et nommé directeur honoraire. Un second décret réorganise l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Enfin, un arrêté de M. Guyot-Dessaigne, ministre des travaux publics, fixe de la façon suivante la composition du conseil du réseau de l'Etat créé par le décret du 10 décembre 1895 : MM. Camille Lyon, maître des requêtes au conseil d'Etat; Pérouse, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Wickersheimer, ingénieur en chef des mines; Dubois de l'Estang, inspecteur des finances; Aubert de Tregomain, sous-directeur au ministère des finances; Bauquet, directeur de la prévoyance et de l'assurance sociales au ministère du commerce et de l'industrie; Tisserand, conseiller d'Etat, directeur au ministère de l'agriculture; Gettschalk, ingénieur civil; d'Orbigny, président de la chambre de commerce de la Rochelle; Sazerac, membre de la chambre de commerce d'Angoulême.

**L'emprunt du Tonkin**

L'emprunt du Tonkin, dont le projet doit être présenté à la Chambre, se monte au chiffre de 80 millions de francs. Sur cette somme, un peu plus de la moitié, soit environ 40 millions, servira au paiement des dettes de la colonie et constitue par suite une sorte de conversion et une économie importante pour le budget local.

Les 39 millions restant serviront, en dehors des frais d'émission de l'emprunt, à l'exécution d'un certain nombre de travaux dont l'utilité a été démontrée. Le principal travail consisterait à achever la ligne de chemin de fer d'Hanoi à la frontière de Chine, dont un tronçon, de Phu-Lang-Thuong à Lang-Son, est dès à présent construit.

Cette partie de la ligne serait améliorée, et la voie d'un mètre serait substituée à la voie de 60 centimètres. On construirait, d'une part, le tronçon de Lang-Son à Na-Cham, frontière de Chine; l'exécution de ces travaux est évaluée à 22 millions.

On ferait, en outre, un premier réseau de routes dans le territoire militaire, qui coûterait de 2 à 3 millions; d'importants travaux d'amélioration au port d'Haiphong, 6 millions; le balisage

et l'éclairage des côtes, 1 million 1/2; la construction d'un palais du gouverneur général à Hanoi, la construction de bureaux de poste, etc., 8 millions.

Cet emprunt, émis par le gouvernement général de l'Indo-Chine, avec la garantie du gouvernement français, serait remboursable en 60 années et l'intérêt ne pourrait être supérieur à 2 1/2 0/0.

**La retraite de M. Köeller**

Berlin, 11 décembre.

Le *Moniteur de l'Empire* publie la note suivante, en réponse à l'insinuation de certains journaux que la démission de M. de Köeller devait être attribuée à des divergences de vues entre lui et le ministre de la guerre :

« Nous sommes autorisés à déclarer que les différences d'opinions sans importance qui existaient entre les deux ministres n'ont pas été la cause de la retraite de M. de Köeller.

» C'est dans un tout autre ordre d'idées qu'il faut rechercher cette cause.

» Aussi la nouvelle donnée par un journal que le ministre de la guerre aurait adressé à l'empereur une plainte à ce sujet est entièrement controuvée. »

**La catastrophe d'Ambolagi**

**Massacre d'une division italienne**

La politique d'expansion coloniale, lorsqu'on veut l'appuyer sur des guerres, sur des conquêtes, est très hasardeuse, expose à des mécomptes cruels et exige de grandes ressources en hommes et en argent.

L'Italie vient d'en faire l'expérience à ses dépens.

Un désastre encore plus terrible que celui de Dogali, où périrent le 24 janvier 1887, 400 hommes, a arrêté la marche de l'armée italienne dans le Choa.

Une division forte de 1,500 hommes a été surprise et annihilée.

Depuis l'unification du royaume d'Italie, les hommes politiques au pouvoir à Rome ont rêvé la fondation d'un empire colonial.

Les nations sont grandes par leurs colonies. L'Italie a voulu être grande.

Elle a été modeste au début. Elle s'est contentée de Massouah. Mais les sables et les terres arides qui environnent ce port désolé ne pouvaient lui satisfaire.

Ses appétits coloniaux se sont élargis. Elle a voulu les riches régions du Haut-Nil. Et comme ses bons amis les Anglais lui promettaient alliance, appui, et que savons-nous encore ? L'Italie a fait les plus grands sacrifices pour arriver dans cette terre promise.

Mais, il y a un mois, cette terre promise avait de légitimes possesseurs, les Abyssins.

Ces derniers ont opposé aux armes italiennes les armes de Ménélik. Les généraux du roi Humbert ont trouvé à qui parler dans la personne des généraux du roi des rois.

Toutes les personnes au courant des choses de l'Afrique prévoyaient que la campagne du général Baratieri aboutirait quelque jour à un retentissant échec.

L'évènement vient de justifier ces prévisions, malheureusement pour l'Italie.

Mais aussi, que diable une nation qui a besoin

Tous trois rentrèrent au Maner-Nevez, et surent cacher à la vieille Meré la pénible émotion que leur causait ce juste, mais terrible châtiement du ciel.

A quelques mois de là, une foule nombreuse encombrait l'église de Penmarch, trop petite pour contenir tous ceux qui avaient voulu assister à l'union de Fanch Gueguen avec la fille de M. Hérier.

A la sortie de la sacristie, M. Lemenez, prenant Mme Gueguen à part :

— Vous voici complètement heureuse, ma vieille amie, lui dit-il.

— Presque, docteur, répondit-elle.

Et elle ajouta :

— Mais c'est donc bien loin l'Angleterre, qu'on n'en revienne pas plus vite.

On a donné à la pauvre femme le billet trouvé dans l'atelier du forgeron, et la malheureuse mère croit toujours que son fils n'est pas mort.

Le vieil Hervé n'a pas succombé (ces sorciers sont invulnérables), il chante encore et prépare déjà des légendes pour les futurs petits-enfants de la vieille Meré.

Pierre Mauduit n'a pas tardé à rejoindre son collègue Grilloire sur les bancs de la cour d'assises, double capture, qui a valu à M. Rasel sa nomination au commissariat, plus important de Douarnenez.

L'étonnant griffier, qui bégaye de plus en plus, continue à charmer la population de Pont-l'Abbé, par ses grâces cavalières.

Fanch et Geneviève habitent Kervillon, où la vieille Meré est venue le rejoindre. Si vous passez par là dans un an, regardez à travers la grille, vous verrez sans doute un joli bébé en train de jouer sur la pelouse du Maner-Nevez.

FIN

de toutes ses ressources sur le continent allait-elle faire en cette galère éthiopienne ?

**Les dernières dépêches**

Rome, 10 décembre.

D'après les dernières dépêches, l'armée du Choa qui a presque anéanti la division du major Toselli était commandée par les ras Aboula et Mangascia.

L'avant-garde aurait attaqué Ambolagi tandis que le gros de l'armée se dirigeait vers Antalo. Le général Arimondi, que les Choa rencontrèrent à Adera, fut mis en déroute et obligé de se retirer précipitamment d'abord à Makallé et ensuite sur Adagama. Cette localité est située à trente kilomètres en avant d'Adigrat.

Le combat d'Ambolagi n'a pas eu lieu dimanche, mais samedi. Dans l'espace de deux jours le général Arimondi, en pleine retraite, a parcouru près de cent kilomètres.

On ne conteste plus maintenant l'échec subi par le général Arimondi à Adera. On se demande avec inquiétude pourquoi le gouvernement cache les pertes éprouvées dans ce combat.

A la dernière heure on affirme que les forces qui ont défait successivement le major Toselli et le général Arimondi ne sont qu'une avant-garde d'une armée de cinquante mille hommes conduite par Ménélik.

Le général Baratieri, qui se joindra aujourd'hui au général Arimondi, va être obligé d'évacuer tout le Tigré.

D'autre part, on mande de Massouah à la date du 9 décembre :

Des détails sur l'engagement d'Ambolagi, il résulte que le combat a duré pendant six heures.

Nos ailes ont opposé une résistance longue et acharnée; mais, débordées par le nombre excessif des ennemis, elles durent finir par se retirer, rendant ainsi inutile la résistance de notre centre.

L'armée choane comprenait les corps des ras Rical, Mangascia, Olié, Butul, Makonnem et Mangachaatchim.

On confirme que ses pertes sont considérables. Elles atteignent 2,000 à 3,000 morts et blessés.

D'après des témoins oculaires, deux ras se trouvaient parmi les morts.

Jusqu'ici, on n'a aucune nouvelle de la marche ultérieure en avant des Choa.

La nouvelle du combat d'Ambolagi parvenue avec ses détails n'a produit aucune impression défavorable parmi la population agame.

Le moral de nos troupes indigènes est toujours excellent.

Le général Baratieri est arrivé à Adigrat et a pris le commandement.

Tout est tranquille sur l'Atbara.

**L'impression à Rome**

Rome, 10 décembre.

L'opinion publique est très surexcitée par les nouvelles d'Afrique. On est généralement porté à croire que la catastrophe est encore plus grande que le gouvernement ne l'avoue.

Tous les journaux qui commentent le désastre essaient d'en atténuer la gravité, mais ils déclarent qu'il est nécessaire d'envoyer des renforts considérables pour venger l'honneur du drapeau italien.

Le ministre de la guerre a donné des ordres pour l'envoi en Afrique de six bataillons qui s'embarqueront demain à Naples.

**LIBRAIRIE Ch. DELAGRAVE**

15, Rue Soufflot, Paris.

Comme tous les ans, la Librairie Ch. Delagrave publie une série de Livres d'étrennes qui se recommandent autant par le soin et l'exécution matérielle que par l'intérêt même qu'ils présentent. Signalons surtout les plus importants :

Prince Oukhtomsky. — *Voyage en Orient de Son Altesse le Césarevitch* (S.-M. l'Empereur Nicolas II). — Grèce, Egypte, Inde (1890-1891). Traduction de Louis Leger, professeur au collège de France, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, préface de Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut. Un magnifique volume in-4° de 400 pages, illustré de 177 compositions de N.-N. Karazine et accompagné du portrait gravé sur acier de Son Altesse Impériale le Césarevitch. Avec reliure de luxe, fers spéciaux, tr. dorée. . . . . 80 »

Ce volume contient le récit de la première partie du voyage accompli pendant les années 1890 et 1891 par le Césarevitch Nicolas Alexandrovitch, aujourd'hui S. M. l'Empereur Nicolas II. Il est l'œuvre de S. E. le Prince Oukhtomsky qui a fait tout le voyage en qualité de chef de la chancellerie de Son Altesse.

Le tome II, qui paraîtra en livraisons dans le courant de 1896 et comprendra les Indes, la Chine et le Japon, est attendu avec une vive impatience.

LES ABIMES, les eaux souterraines, les cavernes, les sources, la spéléologie, explorations souterraines effectuées de 1888 à 1893 en France, Belgique, Autriche et Grèce, par E.-A. Martel; un magnifique vol. grand in-4°, de 880 pages, accompagnés de 4 phototypies, 16

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Le budget de la ville pour 1896**

Pour 1896, le projet de budget déposé à la dernière séance du conseil municipal se solde par 341.573 fr. en recettes et 335.372 fr. 86 en dépenses.

Les recettes comprennent deux chapitres : recettes ordinaires et recettes extraordinaires. Les premières forment un total de 275.796 fr. et les secondes s'élèvent à 65.777 fr.

Les recettes ordinaires se décomposent de la manière suivante :

Centimes communaux : cinq centimes additionnels ordinaires (loi du 5 mai 1818, art. 31, et du 5 avril 1884, art. 133), 4.500 fr. ; attribution sur les patentes (loi du 5 juillet 1880, art. 36), 2.700 fr. ; centimes communaux pour les chemins vicinaux (loi du 21 mai 1836, art. 2), 7.400 fr. ; centimes communaux pour les gardes champêtres (loi des 21 avril 1832, 21 juillet 1867 et 5 avril 1884, art. 102), 2.200 fr. ; frais de perception des centimes communaux (loi du 20 juillet 1837, art. 5, 3 centimes par franc), 1.000 fr.

Fermages : ferme des bâtiments communaux, 7.765 fr. ; concession d'eau aux particuliers, 15.500 fr.

Locations diverses : location des places, halles et marchés : adjudication du 30 décembre 1891, 17.370 fr. ; droit d'abattage, 9.000 fr.

Droits d'octroi : produit brut de l'octroi, 175.500 fr. ; produit des amendes, 500 fr.

Recettes diverses : évaluation en argent des prestations en nature, 8.300 fr. ; produit des expéditions des actes, 90 fr. ; produit des engagements volontaires, 90 fr. ; intérêts des fonds placés au Trésor, 800 fr. ; permis de chasse, part de la ville, 1,200 fr. ; concession de terrain au cimetière, 5.000 fr. ; taxe sur les exhumations, 300 fr. ; legs de Chamisso (entretien d'une tombe), 245 fr. ; produit de la taxe municipale sur les chiens, 1,800 fr. ; attribution à la commune sur le produit de l'impôt sur les chevaux et voitures, 240 fr. ; produit de la taxe sur les vélocipèdes, part revenant à la ville, 150 fr. ; droits de pesage, 1,600 fr. ; vente de fumier, enlèvement des boues, 1,800 fr. ; rente Armand Valette, 1,000 fr. ; revenus de la succession Gallemar, 7,746 fr. ; rente Siffroy, 300 fr. ; droits de visite des femmes soumises, 1,600 fr.

Récapitulation de recettes ordinaires : centimes communaux, 18.460 fr. ; fermages, 23.265 fr. ; locations diverses, 26.370 fr. ; octroi, 175.500 fr. ; recettes diverses, 32.261 fr. — Totaux des recettes ordinaires, 275.795 fr.

(A suivre).

**Caisse d'épargne de Cahors**

**Réunion du Conseil des Directeurs**

Le 7 décembre courant, le conseil des directeurs de la caisse d'épargne de Cahors s'est réuni à l'hôtel de ville, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Costes, maire de Cahors, président; Delport, Daynard, Gaston, Bousquet, Bonysou, Delpech, Périès, Soulié, Lebœuf et Guiraudies-Capdeville, secrétaire.

Présents aussi : M. Besse, trésorier et M. Combes, contrôleur.

planches hors texte, 100 gravures d'après des photographies et des dessins de G. Vuillier, L. De Launay et E. Rupin et 200 cartes, plans et coupes. Br. 20 fr. Reliure amateur, demi chagrin, 28 fr.

L'auteur de ce bel ouvrage à qui l'ont déjà l'ouverture du pays des Causses et du Tarn (voir les « Cévennes ») offre, à présent, d'autres champs de découvertes aux touristes amateurs d'aventures. Le récit de nombreuses et si intéressantes excursions souterraines, de dangers affrontés avec un courage persévérant, une audace, un entrain dignes d'éloges, passionnera le lecteur au plus haut point. Les contrées décrites, les observations recueillies, les illustrations saisissantes par leur réalité, font de ce livre, le premier dans son genre, une œuvre hors ligne.

Les *Marins de la Garde*, par J. Lemaire, illustré par Job. Br. 10 fr. Rel. toile, fers spéc. 13 fr.

A tous les moments, mais plus spécialement depuis quelque temps, la période du premier Empire a passionné les esprits. Voici un récit des plus palpitants. Il a pour théâtre l'Espagne en 1810. Un enfant appartenant à une famille aristocratique émigrée en France se trouve prisonnier des Espagnols à la suite de la mort de ses parents, dans les conditions les plus pénibles et les plus dures. Mais on s'occupe de lui et tandis qu'un camarade de la fait évader des pontons de Cadix, deux membres de sa famille, guidés par deux braves marins de la garde, se sont mis à sa recherche. Il faut lire les péripéties curieuses de ce récit d'un intérêt qui croît constamment. Ajoutons que la désopilante illustration de Job constitue à elle seule un curieux album.

Le *Timbre-poste français*, a étude historique et anecdotique du Timbre et de la Poste, en France et dans les Colonies, par G. Brunel. C'est l'ouvrage le plus documenté qui ait paru sur la matière. Il intéresse tout le monde et en particulier les collectionneurs, car il donne, pour la première fois, et sans exception, tous les

appelant distinctement : Fanch ! Fanch !...

— C'est là-bas, fit M. Hérier, dans la direction des Etocs.

— Ils marchèrent plus vite.

Enfin ils pousèrent un cri de joie.

Ils venaient d'apercevoir Geneviève toujours agenouillée au pied de la croix de pierre.

— Ils étaient déjà près d'elle, la pressant de questions. Elle répondit simplement :

— Je prie pour le malheureux qui est là !

Et sa main étendue désignait une petite pointe de rocher qu'on apercevait toute blanche sous les rayons de la lune.

Tous trois coururent sur le bord de la grève.

— Jean-Marie ! dirent à la fois M. Hérier et Fanch, en le reconnaissant.

Ses cris arrivèrent jusqu'à eux.

— Pardonnez-moi tous ! Grâce, Fanch... Je suis infâme... J'ai voulu te ravir ta fiancée... Sans Dieu, elle serait là, près de moi enchaînée, perdue à jamais... Je suis infâme comme Yannic... et je vais mourir comme lui...

Fanch ému, se désolait sur le bord, impuissant à porter secours.

Le rocher s'amoindrissait de minute en minute.

A mesure que les vagues se rapprochaient de lui, les appels du Cam devenaient plus déchirants.

— Je ne veux pas mourir, je ne veux pas. A moi ! Pardonnez... !

Il n'acheva pas ! Une vague énorme l'avait saisi, et rejeté inanimé dans le gouffre.

La mer recouvrait maintenant le rocher des Etocs.

— Que Dieu lui pardonne ! dit Geneviève en se signant.

Lecture est donnée par M. le secrétaire du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Sur la proposition de M. Costes, le conseil arrête à 5,200 francs le budget des dépenses de l'établissement pour l'exercice 1896.

M. le président informe le conseil que, par décret en date du 27 octobre dernier, M. le ministre du commerce a fixé à 3,25 0/0 le taux d'intérêt bonifié aux caisses d'épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations et que par suite l'intérêt servi par les caisses d'épargne à leurs déposants ne peut plus être que de 3 0/0 au maximum et de 2,75 0/0 au minimum.

Le conseil fixe en conséquence le taux de l'intérêt alloué par la Caisse d'épargne de Cahors à ses déposants à 3 0/0 pour l'année 1896.

M. le trésorier est autorisé à payer aux titulaires des livrets n°s 3485,5574 et 8980 la totalité des intérêts courus à leur profit bien qu'ils se trouvent dans les conditions prévues par l'article 21 de la loi du 9 avril 1881, la bonne foi de ces déposants ayant été reconnue.

Quant aux autres suppressions d'intérêts opérées jusqu'à ce jour, en vertu de la même loi, elles sont maintenues par le conseil qui les déclare définitives.

Un mémoire de M. Alazard, fumiste, relatif à la pose d'un fourneau à la caisse d'épargne, est renvoyé pour examen et avis à M. Rodolose, architecte.

M. Guiraudies donne lecture au conseil du rapport fait par M. Desrousseaux, inspecteur des finances, à la suite de la vérification de l'établissement par lui opérée en juillet 1895.

Après cette lecture le conseil vote des félicitations à M. Besse, trésorier, et à M. Combes, contrôleur, pour le zèle et le dévouement qu'ils apportent dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Le conseil demande à nouveau l'autorisation d'alléger la parcelle de terrain non utilisée dans la construction de l'hôtel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La maire de Cahors,  
président du Conseil des directeurs,  
J.-H. COSTES.

**Lycée Gambetta**

En présence du nombre toujours croissant des élèves du Lycée Gambetta, M. le ministre de l'instruction publique a décidé que deux répétiteurs de plus seraient appelés dans cet établissement.

**Conseil départemental de l'instruction publique**

**RÉSULTAT DES ÉLECTIONS**

Aujourd'hui a eu lieu à la Préfecture du Lot, le dépouillement du scrutin de l'élection des membres du conseil départemental.

**Instituteurs publics**

Electeurs inscrits : 406 ; votants : 385.

Ont obtenu :

MM. Vidal.....	261 voix (élu).
Linol.....	223 id. (élu).
Ganes.....	156 id.
Fryassi.....	21 id.

**Institutrices publiques**

Electeurs inscrits : 338 ; votants : 285.

M <sup>lle</sup> Bourget.....	182 voix
M <sup>lle</sup> Bonnet.....	142 id.
Reynes.....	36 id.
Sœur Plessis.....	75 id.
Sœur Frayssi.....	83 id.

timbres créés, avec leur historique, leurs particularités et la valeur réelle qu'ils ont au point de vue philatélique. L'ouvrage est enrichi de belles gravures et d'un grand nombre de reproductions de timbres et de documents. Un Volume in-8° Jésus, broché. 5 francs; relié toile, tranche dorée, 6 fr. 50

*Le dernier des Lions*, par Eng. Mouton. Bel album colorié, format in-4°, illustré par A. Vimar. Élégam. ment relié, 5 fr.

C'est un amusant récit qui se passe en Afrique au milieu des Arabes, des lions, des chameaux et auquel l'illustration spirituelle et pittoresque de Vimar donne une vie incroyable de gâté et d'originalité. Nous prédisons à ce charmant volume le plus légitime succès.

*La Tête de Bronze*, par Sixte Delorme, illustré par Christophe, E. Girard et, etc. (Br. 2 fr. 75. Rel. tr. dor. 4 fr. 25).

La « Tête de Bronze » est le titre d'un des récits, contes, nouvelles, légendes dont se compose ce beau volume qui s'adresse aux jeunes gens et aux jeunes filles, et dont les scènes se passent tantôt en Orient, tantôt en Occident. L'illustration en est des plus remarquables.

*Scènes de la vie Sibérienne*, par Tchekassor, traduit du russe par E. Gothi, illustré par N. Karazine, Clément, etc. (Br. 2 fr. Rel. toil. tr. dor. 3 fr.)

La Russie est assez peu connue chez nous, mais la Sibérie ne l'est pas du tout. L'histoire d'André le Tétard, le héros de ce récit, se passe au milieu des forêts sibériennes, des loups et des ours, parfois dans les villages couverts de neige. Un forçat évadé y joue un rôle aussi varié que curieux. Outre l'intérêt palpitant du récit, ce beau volume est des plus instructifs par des détails qu'il donne sur les mœurs et les usages de la Sibérie.

*Pendant la Veillée*, par H. Bezançon, illustré par Birch, H. Daux, Ch. Dufau, etc. (Br. 1 fr. 90. Rel. tr. jasp. 3 fr. 25. Tr. dor. 4 fr.)

**ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

Congréganistes votants : 200.

Le frère Bru, directeur à Cahors, a obtenu 195 suffrages.

Laïques : ballottage.

**Commission de réforme**

Le colonel de la Mortière, du 10<sup>e</sup> dragons, a présidé mardi, à l'hôpital de Cahors, la Commission mensuelle de réforme.

**Cercle militaire**

Hier a eu lieu l'ouverture du Cercle des officiers, aménagé au premier étage de la maison du grand café Tivoli.

**Elections consulaires**

Dimanche prochain, 15 décembre, auront lieu les élections consulaires.

Pour l'arrondissement de Cahors, il y aura élection pour le Président, un juge titulaire et un juge suppléant.

Sont candidats, comme *président*, M. Cayla, président sortant; comme *juge titulaire*, M. Bach liquoriste, ancien juge; comme *juge suppléant*, M. Michelet, négociant.

**Les prochaines assises**

M. Fournel, conseiller à la cour d'appel d'Angen, est désigné pour présider la session d'assises du premier trimestre 1896, qui s'ouvrira à Cahors en février.

**Syndicat agricole du Lot.**

MM. les membres du Syndicat agricole du Lot sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi prochain 14 courant, à trois heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au conservatoire de la société agricole et industrielle du Lot, rue du Lycée.

**Ordre du jour :**

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;
2. Admission de nouveaux membres ;
3. Compte rendu des opérations du syndicat ;
4. Gestion du trésorier.

**Tramway de Saint-Céré à Bretenoux**

Les demandes et avant-projets de concessions du tramway de St-Céré à Bretenoux, sont prêts.

On peut donc dès aujourd'hui, compter définitivement sur l'établissement prochain de ce tramway avec un embranchement de la gare de Bretenoux à Beaulieu.

**Les bureaux de bienfaisance**

Le *Journal officiel* contient un décret portant réorganisation des bureaux de bienfaisance.

Voici, entre autres innovations, un article qui n'est pas sans intérêt :

Art. 22. — Les indigents sont tenus de faire connaître au secrétariat du bureau de bienfaisance la quantité de secours permanents qu'ils reçoivent d'institutions charitables étrangères à l'administration de l'Assistance publique.

En cas de fausse déclaration, les secours annuels seront supprimés.

La liste des indigents peut être communiquée, avec autorisation du maire, aux représentants des œuvres qui prennent l'engagement de communiquer au bureau de bienfaisance la liste des personnes qu'elles secourent.

Ce volume, qui contient toute une série de petits contes et de petites historiettes à l'usage des très jeunes enfants, est illustré avec le plus grand soin de manière à s'adresser ses yeux autant qu'à l'intelligence.

*Les contes de Perrault*, mis en vers, par Ch. Des Granges, album in-4°, illustré par Ch. Dufau. (Cart. 3 fr.)

Les célèbres Contes de Perrault sont en vers, ce qui permet de les apprendre par cœur plus facilement et l'illustration en est des plus réussies.

*A la Cour de Madagascar: Magie et Diplomatie*, par Marius Cazeneuve, médecin et conseiller intime de la reine de Madagascar, 1 vol. in-12, br. 3 fr. 50.

L'auteur de ce volume auquel aucun des secrets de la prestidigitation n'est inconnu, a eu l'heureuse idée de mettre son art au service de sa patrie. Par ses tours d'adresse merveilleux, agissant sur l'esprit faible des Hovas, et pénétrant dans l'intimité du Palais, il a acquis une rapide influence sur ces peuplades, auxquelles il ne cessait de venter le grandeur de la France et les bienfaits de sa civilisation. M. Cazeneuve a donc pu étudier de très près les coutumes particulières du pays et, dans un style imagé, il a su nous retracer le charme puissant de la nature de cette contrée qu'il a parcourue en observateur. Tous les détails y sont décrits avec une couleur qui rend ce volume curieux.

*Histoire abrégée de la littérature anglaise*, par J.-J. Jusserand, 1 vol. in-12, br. 2 fr. 50

C'est un des résumés les plus complets qui existent de l'histoire de la littérature anglaise. Cet intéressant ouvrage permettra aux gens du monde qui ne se sont pas occupés de la littérature anglaise de s'en faire une idée assez exacte et aux jeunes gens qui l'ont bien étudiée de la revoir dans son entier en quelques heures. Ce volume a un aspect élégant, qui lui permettra de figurer sur la table d'une mondaine instruite.

(A suivre).

**Annuaire officiel du Lot pour 1896**

Les personnes qui, par leur profession, emploi, négoce ou industrie, ont intérêt à figurer sur l'*Annuaire officiel du Lot*, ou qui ont des rectifications à y faire, des changements d'adresse à signaler, sont priées d'envoyer, d'ici au 20 décembre, leurs communications à l'Imprimerie Layton.

Les annonces sont reçues aux conditions suivantes :

Une page.....	10 fr.
Demi-page.....	6 fr.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes du Premier de l'an 1896**

A l'occasion des fêtes du premier de l'an 1896, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du Vendredi 27 décembre inclus au Dimanche 5 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 6 janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par ledit tarif lorsqu'elle expirera après le 6 Janvier.

**Glanes**

Dimanche prochain, 15 décembre, à 2 heures du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique, à la mairie de Glanes.

Sujet : Traitements des maladies cryptogamiques de la vigne.

**CHRONIQUE THÉÂTRALE**

C'est avec un vrai plaisir que nous avons entendu mardi soir, sur notre scène, le chef-d'œuvre de Bizet, *Carmen*, fort dignement interprété par les artistes de M. Taillefer.

Le rôle de *Carmen* était tenu par une de nos compatriotes parait-il, Mlle Marie Léry, des environs de Cahors; hâtons-nous de dire qu'elle l'a joué avec un art parfait de comédienne et de chanteuse. Pleine de finesse et de distinction, elle a bien exprimé les sentiments divers de la bohémienne et ses notes, hardiment lancées, donnaient la meilleure opinion de ses bonnes études musicales. Bravo Mademoiselle et au revoir.

Mlle Oberty a été fort agréable dans le rôle de *Micaëla*.

M. Maurich est un ténor très intéressant à entendre chanter et son rôle de *Don José* lui fait honneur.

M. Taillefer a pu voir, par une salle à peu près comble, que le public caduroien était friand de l'opéra comique. C'est à lui maintenant de s'assurer de bonnes recettes par de bonnes représentations.

**AGRICULTURE**

**Congrès de Bordeaux contre le black-rot**

*Deuxième séance*

La séance est ouverte à deux heures.

La parole est donnée à M. Croquevieille, botaniste, qui recommande l'emploi du sulfate de fer en badigeonnage et son ensemencement dans le sol avec suppression de toute espèce de labour pour ne pas réveiller les germes du mal qui se trouvent dans la terre. Ce monsieur n'est pas vitiiculteur, d'ailleurs la chose se voit aisément.

M. Foex, directeur de l'École de Montpellier rappelle l'époque de la découverte du black-rot par MM. Viala et Ravaz en 1885, il décrit les divers procédés qui furent employés pour le combattre, avec leur plus ou moins d'efficacité. La grande invasion de cette année rend la situation très grave, aussi faut-il continuer de lutter sans se laisser abattre par quelques succès. L'emploi des liquides et des poudres cupriques s'impose.

M. de Lapparent, inspecteur général de l'agriculture, rend compte des résultats qu'il a pu recueillir dans des régions diverses; les meilleurs résultats par les bouillies ont été donnés par les doses suivantes : 3 kilog. sulfate de cuivre, 2 kilog. chaux par 100 litres d'eau

M. Viaila, avec sa grande autorité scientifique, vient dire au congrès que le black-rot est autrement dangereux que toutes les autres maladies, que suivant la température, il est susceptible, dans certaines années, d'envahir tout le vignoble français. Les traitements d'extinction sont pour lui inefficaces, attendu qu'un cent millième de spore restant sur une feuille est suffisant pour envahir des vignobles entiers. Un microscope très puissant devrait être mis à la disposition de chaque ouvrier chargé de cette besogne, et encore on ne réussirait toujours pas, c'est donc là rêver d'une impossibilité. Les soins culturaux et les traitements cupriques, voilà, pour lui, les moyens indispensables.

Les traitements préventifs doivent surtout être recommandés. Quant aux époques, la chose est très variable suivant l'apparition des taches sur les feuilles et la période d'incubation durant une

dizaine de jours; le traitement préventif devrait être fait à la période correspondante avant les dix jours nécessaires à cette incubation. A son avis et d'une façon générale, c'est dans la première semaine de mai que doit avoir lieu le premier traitement. Actuellement, voilà les véritables moyens de défense; mais il ne faut pas oublier qu'on a à lutter contre un ennemi redoutable et qu'il faut redoubler de surveillance pour ne pas s'exposer à une lutte d'autant plus difficile quand on s'est laissé surprendre.

M. Curon, propriétaire dans le Gers, avait eu cette année, sa récolte absolument compromise par le black-rot, malgré ses traitements renouvelés à la bouillie bordelaise; il a essayé sur une partie de son vignoble un traitement à l'hydrocarbonate de cuivre; ce dernier lui a donné des résultats curatifs complets et la partie du vignoble traitée par ce produit a conservé sa récolte, tandis que dans l'autre partie elle a été totalement perdue; devant ce résultat, lui et ses voisins ne veulent plus employer que ce produit.

M. Fabre de Riunègre, viticulteur de la Gironde, remet au bureau une communication qui sera insérée dans le bulletin de la société de la Gironde, publié à l'occasion du congrès.

M. Lavergne d'Aiguillon explique les insuccès de certains traitements par l'impureté des eaux employées à la confection des bouillies, en ce sens que celles-ci n'étaient pas solubles à cause de l'action de l'eau météorique.

M. Cazeaux et M. Deguilly, professeur à Montpellier retiennent l'attention du congrès mais ne font que répéter sous d'autres formes ce qui a déjà été dit.

M. Jules Pastre demande la nomination d'une commission chargée de faire de nouvelles études sur la question.

M. Tallavigne, directeur de l'école d'agriculture d'Ondes, ne s'oppose pas à la nomination de cette commission; mais il supplie le Congrès de rassurer les viticulteurs et de ramener l'espérance dans les cœurs. « Le Congrès n'a-t-il pas démontré avec Viaila, Marc, Carré et les autres orateurs, l'efficacité des sels de cuivre? Engagez-les donc à faire des traitements suffisants, en attendant que la commission étudie les détails; les résultats de l'enquête faite par elle peuvent se faire attendre longtemps et il faut aux viticulteurs des conseils immédiats. »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Lapparent, de Mondenard, Viaila, Riche, le Congrès constate que les traitements cupriques préventifs sont efficaces, le nombre et l'époque de ces traitements sont variables.

Le congrès émet le vœu suivant :

« Une commission nommée par le Congrès aura pour mission d'étudier la question du black-rot. »

M. le président propose les noms suivants :

MM. Viaila (Hérault), Foex (Hérault), Fré-chou (Lot-et-Garonne), Lacoste (Gers), Régis et Vasselière (Gironde), Prunet (Haute-Garonne), Prillieux (Paris), Ravaz (Charente).

Cette commission est acceptée par le Congrès, qui décide de se réunir de nouveau l'année prochaine.

M. Piou déclare la session close.

Il ressort donc de tout ce qui a été dit à ce Congrès, que la lutte contre le black-rot est parfaitement possible, mais qu'il faut que les viticulteurs redoublent d'attention et de soins. La composition défectueuse des bouillies employées dans les traitements, est souvent la cause de la perte de la récolte. Il sera donc de leur intérêt de se servir, pour leur confection, de produits absolument purs et de ne s'adresser, pour se les procurer, qu'à des maisons absolument recommandables. L'hydrocarbonate de cuivre nous a paru, suivant MM. Carré, Curon et d'autres, avoir donné des résultats supérieurs à tous les composés cupriques. Nous ne saurions trop le recommander à nos viticulteurs pour leurs bouillies, ainsi que les traitements par les procédés cupriques.

**Bourse de Paris**

Cours 12 du Décembre 1895

**RENTES**

3 0/0.....	compt.	101 15
3 0/0 amortissable.....	compt.	100 25
4 1/2 0/0.....	compt.	105 75

**A VENDRE**

Un break léger à quatre places, en bon état. — Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

**3<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**EXCURSIONS**

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

**1<sup>er</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

**2<sup>e</sup> Itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Ansermet) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

**Enclume de Famille** Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lesseives Soleil*.

Echarpes pour maîtres et adjoints  
EN VENUE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

**INNOCUITÉ PARFAITE**

**AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS**  
**L. AUBOURG & C<sup>ie</sup>**  
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
— PARIS —  
La Maison L. AUBOURG & C<sup>ie</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.  
S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR  
4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**Marcelin ALAZARD**

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

**Vignes Américaines et Franco-Américaines**

**VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :**

Sur Herbemont et Jacques. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguié;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mèrille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mèrille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguié.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, *Berlandieri du Texas*

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

**AVIS**

Le sieur **SÉGUELA**, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.

Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

Peinture Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois tous genres  
Marbre Encadrement

**ENTREPRENEUR DE PEINTURE**  
**Henri SÉGUY**  
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**ALGÉRIE**

Vente aux enchères publiques de 64 LOTS DOMANIAUX de colonisation représentant ensemble une superficie d'environ 3.130 hectares, situés dans les départements d'Alger, d'Oran et de Constantine et comprenant des terrains pour la culture des céréales, pour la culture de la vigne et pour l'élevage des troupeaux.

Ces terrains ne seront adjugés qu'à des français.

**A ORAN**

Les 4 et 5 février 1896 :  
TRENTE-CINQ LOTS d'une superficie variant de 18 à 90 hectares.  
Mises à prix à raison de 17 à 60 fr. l'hectare.

**A ALGER**

Le 7 février 1896 :  
HUIT LOTS d'une superficie variant de 15 à 90 hectares.  
Mises à prix à raison de 13 à 60 fr. l'hectare.

**A CONSTANTINE**

Les 11 février 1896 et jours suivants :  
VINGT-UN LOTS d'une superficie variant de 7 à 115 hectares.  
Mises à prix à raison de 10 à 350 fr. l'hectare.

Les prix seront payables en 6 termes égaux : le premier comptant, le second deux ans après la vente et les quatre autres d'année en année à partir de l'échéance du deuxième terme.

Une notice, contenant des renseignements détaillés sur la situation des lots et les conditions des ventes, sera envoyée à toute personne qui en fera directement la demande au Gouverneur général de l'Algérie.

**GUÉRISON**  
Certaines et Radicales de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
sans aucun traitement douloureux  
Plates d'Ulcers variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux M<sup>rs</sup>, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION  
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-fait supérieure.

**La Grande Encyclopédie**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :  
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.  
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.  
F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.  
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.  
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.  
D<sup>r</sup> L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.  
G.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.  
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.  
H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
E. MONTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.  
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous donner d'une multitude de volumes inédits de l'omniscience.  
(Arsène HOUSSAYE)  
Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

Relié : 750 fr.  
Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et C<sup>ie</sup>, 61, rue de Rennes, Paris